

L'ACTION CATHOLIQUE

Il importe de maintenir avec énergie toutes les œuvres qui constituent l'action catholique, bien plus on doit les développer avec une ardeur chaque jour croissante.

S. S. Pie XI



L'ŒUVRE DES TRACTS

MONTRÉAL

1929 complet.



Semaines sociales du Canada

VIII^e SESSION — ST-HYACINTHE 1928

Le Problème économique

CONSIDÉRÉ SURTOUT AU POINT DE VUE AGRICOLE

Compte rendu des Cours et Conférences

TABLE DES MATIÈRES

ALLOCATION.	S. G. Mgr Decelles
DÉCLARATION D'OUVERTURE.	R. P. Archambault, S.J.
L'ÉCONOMIQUE ET LA MORALE.	Abbé Edmour Hébert
L'INDUSTRIE.	M. Olivier Asselin
NOS FERMES.	M. Louis-Philippe Roy
L'EXODE DES CAMPAGNES.	Abbé Georges Bilodeau
L'ÉDUCATION RURALE AU FOYER.	Mgr J.-C. Allard
L'ÉDUCATION RURALE A L'ÉCOLE.	M. Jean-Charles Magnan
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PROFESSIONNEL.	M. Henri Bois
L'HYGIÈNE A LA CAMPAGNE.	M. le docteur Baudouin
CERCLES DE FERMIFIÈRES ET PETITES INDUSTRIES DOMESTIQUES.	M. Alphonse Désilets
ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES AGRICULTEURS.	M. le chanoine Allaire
L'ÉTAT ET LA TERRE.	M. Charles Gagné
LE CRÉDIT RURAL.	M. Oscar Gatineau
LA COLONISATION.	Abbé Jean Bergeron
VALEUR PRATIQUE DE LA DOCTRINE SOCIALE CATHOLIQUE.	M. Édouard Montpetit
L'ÉGLISE ET LA TERRE.	Abbé A. Desmarais
LA PAROISSE, GARDIENNE DE LA VIE MORALE.	R. P. Lamarche, O.P.
ASSEMBLÉE POPULAIRE. — Discours par MM. Pierre Baulé, abbé Hétu, Arthur Laramée.	
L'ÉLITE RURALE.	S. G. Mgr Langlois

Prix: \$1.50; franco, \$1.65

Autres volumes parus

I—MONTRÉAL, 1920, <i>Encyclique « Rerum Novarum »</i>	\$1.50, franco \$1.65
II—QUÉBEC, 1921, <i>Le Syndicalisme</i>	2.25, » 2.40
III—OTTAWA, 1922, <i>Capital et Travail</i>	1.50, » 1.65
IV—MONTRÉAL, 1923, <i>La Famille</i>	1.50, » 1.65
V—SHERBROOKE, 1924, <i>La Propriété</i>	1.50, » 1.65
VI—LES TROIS-RIVIÈRES, 1925, <i>La Justice</i>	1.50, » 1.65
VII—QUÉBEC, 1927, <i>L'Autorité</i>	1.50, » 1.65

EN VENTE:

Au Secrétariat des Semaines sociales, 60, rue St-Jacques ouest, Montréal
et à la Villa Manrèse, 100, Chemin Ste-Foy, Québec

L'Action catholique



L'ÉGLISE ne nous fera jamais défaut; par la bouche de Pierre, elle nous dira toujours ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire. Les Papes changent, la doctrine ne varie pas: c'est toujours le Maître spirituel, l'*Ego vobiscum sum* qui cherche premièrement et avant tout la diffusion du royaume de Dieu et le bien des âmes.

Or, l'Église, aujourd'hui, par la bouche de Pie XI, avertit solennellement les prêtres et les fidèles qu'un des devoirs primordiaux du ministère pastoral et de la vie chrétienne est d'étudier, d'établir, de développer et de perfectionner l'action catholique.

Le Pape ne se lasse pas de nous rappeler cette doctrine, il y revient sans cesse dans ses discours et dans ses lettres. Depuis son encyclique *Ubi arcano Dei*, il a traité ce sujet plus de vingt-cinq fois.¹ Encore tout récemment, il en faisait l'objet principal d'une lettre aux évêques de Pologne. En cela Pie XI répond aux vœux du laïcat chrétien qui réclame du prêtre lumière, force et direction dans son travail apostolique.

C'est donc bien sentir et penser comme le Pape et l'Église que de traiter de l'action catholique. Je vais essayer de le faire tout bonnement, sans dire rien de neuf, me contentant, la plupart du temps, de suivre et de reproduire textuellement les documents pontificaux. J'espère par là faire un peu connaître la nature de l'action catholique, son objet précis et les qualités qu'elle doit posséder pour être digne de Dieu et de l'Église.

I

L'action catholique, d'après l'encyclique *Ubi arcano Dei*, de Pie XI, c'est « l'ensemble des institutions, œuvres, initiatives et programmes d'apostolat, principalement des

1. Sans mentionner les allocutions et les lettres que les *Acta Apostolicae Sedis* ne publient pas, voici quelques-uns des documents officiels où Pie XI traite de l'action catholique: à l'univers chrétien, le 23 décembre 1922, le 30 avril et le 18 novembre 1926; aux cardinaux, le 23 mai et le 10 décembre 1923, le 14 décembre 1926 et le 20 décembre 1927; aux évêques d'Autriche, le 10 juin 1923 et le 16 novembre 1927; du Mexique, le 2 février 1926; d'Italie, le 24 janvier 1927; de Pologne, le 10 juin 1927 et le 13 novembre 1928; de Lithuanie, le 24 juin 1928; de Sardaigne, le 4 août 1928, et de Belgique, le 15 août 1928; au peuple chinois, le 1^{er} août 1928; au président de la ligue *Pro Pontifice et Ecclesia*, le 29 octobre 1924; fait sans précédent, le 27 septembre 1927, Pie XI a inscrit l'action catholique au vingt-cinquième article du concordat entre le Saint-Siège et la Lithuanie.

laïques, en vue de former l'individu, la famille et la société selon l'esprit chrétien et de donner à l'Église la position sociale que lui garantit son institution divine ». Cette définition descriptive, le Pape l'a développée et expliquée en plusieurs circonstances et tout récemment, le 30 juillet 1928. ¹ « L'action catholique telle que Nous la voulons et telle que Nous l'avons définie à diverses reprises, c'est, dit Pie XI, la participation des laïques à l'apostolat hiérarchique, pour la défense des principes religieux et moraux, pour le développement d'une saine et bienfaisante action sociale, sous la conduite de la hiérarchie ecclésiastique, en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, afin d'instaurer la vie catholique dans la famille et la société. »

Cette définition ne demande aucune explication, il suffit de la résumer: l'action catholique, c'est l'apostolat des laïques sous la direction du clergé, c'est le travail du laïc contre le laïcisme, c'est la religion qui pénètre toute la vie, privée et sociale, des catholiques, c'est l'Église qui sort de la sacristie, où voulait l'enfermer le laïcisme, et restitue aux fidèles, opprimés et déprimés par le libéralisme, leur indépendance et les invite, sous son gouvernement, à titre de peuple saint, libres de toute attache aux puissances de la terre, à travailler sans relâche à l'établissement du règne du Christ. *Oportet illum regnare* disait saint Paul aux premiers chrétiens; Pie XI, en 1928, donne le même mandat à tous les catholiques.

L'action catholique ou l'apostolat des laïques n'est pas nouveau, il est vieux au moins comme l'Église. Si bien que Pie X a pu écrire: « Il est toujours venu en aide à l'Église et l'Église l'a toujours accueilli favorablement. » ² Jésus-Christ l'a inauguré, quand il se faisait aider par les soixante-dix disciples et les saintes Femmes de l'Évangile. Saint Paul, qui sentait et pensait en tout comme le Christ, a appelé à son secours, pour accomplir son grand œuvre de régénération, les bons fidèles de son temps: Aquila et Prisque, les fabricants de toile; Carpos, chez qui il se retirait; Phébée, sa porteuse de lettres; Amplias, Stachys et Tryphose, tous laïques dont l'Apôtre fait l'éloge en disant: *qui mecum laboraverunt in Evangelio*, toutes gens qui ont travaillé avec moi pour répandre l'Évangile. Cette action catholique, cet apostolat des laïques se retrouve tout le long de l'histoire de l'Église: c'est saint Chrysante et sainte Darie, dont on fait la fête le 25 octobre, qui, au troisième siècle, à Rome, convertirent à la foi chrétienne un nombre incalculable d'hommes

1. Lettre à Madame la présidente de l'Union internationale des Associations féminines catholiques.

2. Encyclique sur l'Action catholique, 11^e juin 1903.

et de femmes: c'étaient deux laïques, de fortune modeste, qui, avant de verser leur sang pour le Christ, accomplirent au jour le jour un efficace travail d'apôtres. Mlle Mance, Mme de la Peltrie, la duchesse d'Aiguillon, les bienheureux Goupil et de la Lande, sont les précurseurs de l'action catholique dans notre pays. L'admirable et trop peu connu docteur Painchaud, de Québec, qui après avoir introduit au Canada les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, consacre sa vie aux missions de Mgr Demers, sur l'île Vancouver, et meurt, par un insondable dessein de Dieu, sans atteindre son poste, absolument isolé, près de Tonila, au Mexique, en 1855; et, plus près de nous, le pieux M. Derome, de Montréal, l'instaurateur de l'Adoration nocturne au pays; voilà, dans notre province de Québec, des modèles parfaits d'apôtres laïques.

A toutes les époques, l'action catholique fut nécessaire et l'Église l'a toujours accueillie favorablement. Plus que jamais les temps présents la réclament; mais, dit Pie X, ce qu'il faut c'est « une action qui se porte sans réserves à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Église, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi ni sur ses avantages terrestres ». ¹

Pie XI reprend la même doctrine dans sa première encyclique et nous avertit « qu'il importe de maintenir avec énergie toutes les œuvres qui constituent l'action catholique, bien plus qu'on doit les développer avec une ardeur chaque jour croissante, en les enrichissant par des perfectionnements nouveaux que réclament les circonstances de choses et de personnes. Cette tâche peut paraître ardue et difficile aux pasteurs et aux fidèles », le Pape l'avoue, mais il continue, « elle n'en est pas moins évidemment nécessaire et il faut la ranger parmi les devoirs primordiaux du ministère pastoral et de la vie chrétienne ». ² « Ce ne sont pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exceptions qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes. » ³ « Et il faut que les laïques d'élite qui aiment l'Église, notre mère commune, et qui par leurs paroles et leurs écrits, peuvent utilement soutenir les droits de la religion catholique, multiplient leurs travaux pour sa défense. » ⁴ Car « immense est le champ de l'action catholique: par elle-même, elle n'exclut rien de ce qui d'une manière quelconque, directement ou indirectement, appartient à la divine mission de l'Église ». ⁵

1. Encyclique *E Supremi apostolatus*, 4 octobre 1903.

2. *Ubi arcano Dei*, 23 décembre 1922.

3. PIE X: Encyclique *E Supremi apostolatus*, 4 octobre 1903.

4. LÉON XIII: Encyclique *Nobilissima Gallorum gens*, 8 février 1884.

5. PIE X: Encyclique sur l'Action catholique, 11 juin 1905.

Voilà qui est complet, précis, universel, l'action catholique s'étend à tous les temps, couvre tous les lieux, renferme toutes les œuvres et oblige tous les catholiques, prêtres et laïques. Cette conclusion peut paraître un peu large, soyez sans inquiétude, elle est logique, elle découle des principes et n'a pas plus d'étendue que ses prémisses. Du reste, dans tout ce que je viens de vous dire, ce n'est pas moi, ce n'est pas un théologien plus ou moins docte, ce n'est pas un évêque savant et saint qui vous parle, c'est l'unique parole de celui qui a la grâce de Dieu pour enseigner toutes les nations et pour gouverner l'Église, c'est la parole du Vicaire de Jésus, de Léon XIII, de Pie X et de Pie XI.

L'objet général de l'action catholique, Pie X l'a cristallisé dans ce mot qu'il a emprunté à saint Paul et qui a été la devise et le résumé de tout son pontificat: « *Instaurare omnia in Christo*: Tout restaurer dans le Christ. »¹ Le Pape explique ainsi sa pensée dans son encyclique sur l'action catholique: « Tout restaurer dans le Christ, non seulement ce qui incombe directement à l'Église en vertu de sa divine mission, qui est de conduire les âmes à Dieu, mais encore ce qui découle spontanément de cette divine mission: la civilisation chrétienne dans l'ensemble de tous et de chacun des éléments qui la constituent. »² Et il conclut dans sa lettre *E Supremi apostolatus*: « Le but vers lequel tous nos efforts doivent converger, c'est de replacer le genre humain sous l'empire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Pour atteindre ce but général de tout restaurer dans le Christ, il nous faut, toujours d'après Pie X, viser certains objectifs particuliers, qui sont comme les degrés qui nous conduiront nécessairement au terme final.

En voici les plus importants:

1° « Il faut combattre par tous les moyens, justes et légaux la civilisation anti-chrétienne — réparer par tous les moyens les désordres si graves qui en dérivent. »³ Ici viennent les luttes apostoliques contre la mauvaise presse, le mauvais théâtre, le mauvais cinéma, l'intempérance, les danses, les modes immodestes, la violation du dimanche.

Notez les mots employés par le Pape: *Combattre*, donc mener la lutte, la bataille, aller de l'avant, ne pas se contenter de paroles, pousser aux actes, aux sacrifices de son temps, de son argent, de son repos, de sa vie. *Combattre*, c'est encore ne pas marcher seul, mais se trouver des soldats, se choisir un chef, lui obéir en tout, la discipline seule donne la victoire. *Combattre par tous les moyens justes et légaux.*

1. *Eph.*, I, 10.

2. Encyclique sur l'Action catholique, 11 juin 1905.

3. *Ibid.*

Ce qui veut dire qu'il faut tout essayer et l'insuccès d'une tentative ne doit pas nous jeter dans l'inaction; usons de tout ce qui peut honnêtement nous mener aux succès; ne négligeons pas la loi; donc l'aide des tribunaux, de la police, de la prison même. Il s'agit de bâillonner l'erreur et son maître, le diable: ne mettons pas de gants blancs;

2° Il est urgent de « replacer Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société ». ¹ C'est tout un programme qui s'élabore ici. Dans la famille, on a joliment travaillé et avec un succès satisfaisant sur ce point. Les retraites fermées nous ont donné conscience de nos besoins, de nos faiblesses et aussi de notre valeur. Dans plus d'un endroit, la famille a été débarrassée des infiltrations étrangères; il faut aller plus loin et découvrir tout ce qui est anti-religieux, irreligieux ou areligieux, et le faire disparaître et le remplacer par le sens exquis du christianisme.

A l'école, il faut remettre Dieu à l'honneur; et, dans notre pays, surveiller toute entreprise qui tend à soustraire l'enfant à la sanctifiante influence de l'Église. La laïcisation de l'école se fait par étape; n'attendons pas que l'ennemi soit le maître pour crier gare!

Dans la société, la besogne est plus urgente encore. Il faut de toute nécessité faire saisir que Dieu, que le Christ est maître partout et a droit à la première place. Comme il y a du travail à accomplir dans nos commissions scolaires et nos conseils municipaux des campagnes. On y ignore Dieu d'une façon alarmante: qui de ces corps a un crucifix dans sa salle de délibération, qui récite une prière, le *Pater*, avant et après les séances. Et nous sommes dans la catholique province de Québec! Que dire des échevins de nos villes, de nos députés, provinciaux et fédéraux, et de toutes ces associations neutres ou catholiques, de nom tout au plus? La tâche est immense et les besoins extrêmes.

Le monde moderne est aux prises avec les pires malheurs, parce que les peuples ont oublié la notion de la Providence de Dieu qui gouverne tout; le principal crime du monde, c'est l'apostasie officielle ou pratique des États et de l'opinion publique; Benoit XV indiquait en ces termes la cause de la grande guerre: « comme le dérèglement des sens précipita un jour des cités célèbres dans une mer de feu, ainsi de nos jours, l'impiété de la vie publique, l'athéisme érigé en système de prétendue civilisation, ont précipité le monde dans une mer de sang ». ² Qui fera comprendre aux gouvernants que Dieu et sa loi sont plus nécessaires à la société, que le fondement, la chaux et l'équilibre à l'édifice?

1. Encyclique sur l'Action catholique, 11 juin 1905.

2. Allocution du 1^{er} décembre 1917.

3° Il faut « rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu ». ¹ Ici tout est à peu près à faire. En pratique, l'autorité humaine est séparée de Dieu; pour la grande masse, elle vient du peuple par la voix du suffrage universel. Parce que l'on a choisi l'homme qui doit exercer l'autorité, parce qu'on l'a en quelque sorte présenté à l'approbation de Dieu, on s'imagine tout bonnement lui communiquer son droit de gouverner, on n'ose pas même songer que son autorité lui vient d'en haut, et s'il ne se rend pas à toutes les exigences mêmes les plus injustes de ses électeurs, il peut s'attendre à n'être pas plus respecté que le dernier des hommes. Comment réagir contre ce démocratisme américain qui nous envahit, naturalise et matérialise tous ceux qu'il touche? Comment faire l'éducation de la conscience sociale, civique, morale et religieuse du peuple. En diffusant le plus largement possible l'enseignement catholique sous des formes adaptées à tous les degrés de l'instruction ou mieux de l'ignorance populaire. C'est aux esprits cultivés et amis des idées saines d'entreprendre cette tâche digne des géants de l'apostolat.

4° Il faut « prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple et particulièrement de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux, seule source vraie de consolation dans les angoisses de la vie, mais en s'efforçant de sécher leurs larmes, d'adoucir leurs peines, d'améliorer leurs conditions économiques par de sages menées ». ²

Ah! voilà la besogne d'aujourd'hui. Sur ce point, pas une seconde à perdre; nous sommes franchement en retard. Il s'agit de l'unionisme ou syndicalisme catholique, de la formation sociale catholique du patron et de l'ouvrier. Ce qui se passe actuellement dans notre province, nous démontre comme nous sommes en retard. Cinq cents hommes et deux millions de piastres ne suffiraient pas à mettre sur pieds les organismes nécessaires de toute nécessité. Je laisse de côté le simplement utile, encore plus l'agréable. Ce sont les patrons qu'il faut instruire, éclairer, amener à comprendre leurs devoirs comme leurs droits, et à soupçonner que l'on peut, dans l'ordre social, pécher et se damner en violant l'équité ou la charité tout aussi bien qu'en violant la justice. Ce sont les ouvriers des villes et ceux des campagnes, les agriculteurs, qu'il faut au plus vite organiser, diriger, éclairer, pousser parfois, plus souvent retenir. Le socialisme guette les premiers, l'étatisme qui est une forme de socialisme, sollicite et

1. Encyclique sur l'Action catholique, 11 juin 1905.

2. *Ibid.*

aveugle les seconds. A l'œuvre, à l'œuvre partout, dans les villes, dans les campagnes, dans chaque paroisse; tout en évitant les écueils de la démagogie et de la démocratie sociale, soyons des apôtres de l'organisation ouvrière et agricole catholique. Il faudrait bien ajouter quelques mots de la Saint-Vincent-de-Paul, des ouvriers et de toutes les œuvres de charité. Elles comptent sur nous qui sommes, comme les premiers chrétiens de saint Paul, les collaborateurs des apôtres et les compagnons de leurs travaux et de leurs combats.

5° Notre action doit monter plus haut et « s'employer, à rendre les lois publiques conformes à la justice, à corriger ou à supprimer celles qui ne le sont pas ». ¹ Plus d'une de nos lois requiert notre bon travail: les lois sur l'assistance publique, sur l'adoption, sur le vote des femmes, sur l'école, sur la propriété. Pour arriver à un résultat complet, détruisons en nous et autour de nous l'esprit de parti, l'attache au bleu, au rouge, au groupe nationaliste ou agraire en tant que partis politiques. Le salut ne vient pas, ne peut venir de la politique ni des politiciens. Il n'y a pour nous qu'un parti, le parti de Dieu.

6° Enfin, il nous incombe de « défendre et soutenir avec un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et les droits non moins sacrés de l'Église ». ²

En d'autres termes, notre devoir quotidien est de lutter de toutes nos forces contre le laïcisme, cette peste moderne, la dernière émanation de la raison fourvoyée en mal d'inventer des sottises. Le laïcisme, sous sa forme radicale et dans son essence, n'est rien autre chose que la revendication sacrilège d'une pleine autonomie, d'une totale indépendance pour l'intelligence, la volonté et la conscience de l'homme; c'est l'homme à la place de Dieu. Voici la trilogie blasphématoire du laïcisme: la raison humaine source unique de toute vérité; la volonté humaine, principe unique de toute loi; la conscience humaine, juge unique de tout bien. La déviation est telle que les apôtres du laïcisme osent déclarer sans rire: « Toute vérité qui ne vient pas de nous est un mensonge » (Jaurès). Maritain, dans son *Antimoderne*, a bien droit d'écrire que ces prétendus penseurs modernes préfèrent sans hésitation dix erreurs venant de l'homme à une vérité venant de Dieu..., ils n'acceptent de vérité que celle qui passe par eux. » Pauvres cribles, ils ne voient pas qu'ils ne laissent passer que la sottise et retiennent la vérité captive!

C'est ainsi que Pie X analyse et résume les objectifs particuliers de l'action catholique. Vous conviendrez que cette vue de pays est singulièrement compréhensive et que nous

1. Encyclique sur l'Action catholique, 11 juin 1905.

2. *Ibid.*

avons là une besogne qui occupera non seulement nos années de jeune homme, mais encore toute notre vie. C'est le propre de l'action catholique d'exiger non pas un ou deux lustres, mais toutes les cinquante ou soixante-quinze années que le bon Dieu veut bien nous octroyer. Quand on commence ce travail, c'est pour la vie et celui qui regarde en arrière, qui veut laisser la besogne, après un stage plus ou moins long, n'est pas digne du maître qui l'emploie, il n'est pas digne de Jésus-Christ qui travailla depuis son enfance et qui travaillera toujours avec son Père pour sauver le monde. Dans l'apostolat plus que partout se vérifie la parole du Maître: il y en a un qui sème et c'est un autre qui récolte.¹ Ce que saint Paul, en son langage d'homme d'action, traduit par « *labora sicut bonus miles Christi Jesu: Travaille comme un bonsoldat du Christ Jésus* »² et — sois assuré que ton effort n'est pas vain dans le Seigneur ».³

III

Cet apostolat, qui s'impose si impérieusement à tout catholique sincère, prêtre et fidèle, doit, pour être prudent, ordonné et efficace, revêtir certaines qualités ou observer certaines règles. Ce sont encore les enseignements pontificaux qui nous serviront ici de guide.

La première condition, l'indispensable, celle sans laquelle toutes les autres sont inutiles ou inefficaces, c'est *la vie intérieure* des hommes d'œuvres. Écoutez Pie X, l'apôtre et le docteur de l'action catholique: « Pour bien accomplir l'action catholique, il faut la grâce divine, et l'apôtre ne la reçoit point, s'il n'est uni à Jésus-Christ. C'est seulement quand nous aurons formé Jésus-Christ en nous que nous pourrons plus facilement le rendre aux familles, à la société. Tous ceux donc qui sont appelés à diriger ou qui se consacrent à promouvoir le mouvement catholique, doivent être des catholiques à toute épreuve. »⁴

Ce qui veut dire que l'homme d'œuvres, l'homme d'action catholique doit d'abord, ensuite et toujours, vivre en état de grâce, dans la sainteté, dans l'union à Dieu. Sans cela, rien: voilà bien longtemps que Notre-Seigneur nous en a prévenus: « Sans moi, vous ne pouvez rien faire. »⁵ Tout est là: les œuvres vivront, si ceux qui les organisent, les dirigent et les

1. S. JEAN, IV, 34.

2. *II Tim.*, II, 3.

3. *I Cor.*, XV, 58.

4. Encyclique sur l'Action catholique, 11 juin 1905.

5. S. JEAN, XV, 5.

aident sont des saints. Pour nous convaincre de cette vérité, lisons souvent le petit livre merveilleux dont le titre est au moins connu de tous: *L'Ame de tout apostolat*.

La deuxième condition de toute action catholique, c'est, chez ceux qui s'en occupent, *l'obéissance à l'Église*. « Le premier et le plus grand criterium de la foi, dit encore Pie X, la règle suprême et inébranlable de l'orthodoxie, c'est l'obéissance au magistère toujours vivant et infaillible de l'Église, établie par le Christ la colonne et le soutien de la vérité. »¹

« Cette obéissance doit être parfaite, avait déjà écrit Léon XIII, parce qu'elle appartient à l'essence de la foi et elle a cela de commun avec la foi qu'elle ne peut pas être partagée. Bien plus, si elle n'est pas absolue et parfaite de tout point, elle peut porter encore le nom d'obéissance, mais elle n'a plus rien de commun avec elle. »²

De sorte que, tout ce qui, dans l'action catholique, ne se fait pas sous l'influence de l'obéissance, tout cela est infailliblement condamné à la ruine. On peut y mettre de la bonne volonté, de l'intelligence, du dévouement, du zèle, mais, en fin de compte, il faudra toujours dire de ces hommes qui sont en marge de la discipline et de l'obéissance: « ils ne sont pas de la race de ceux qui sauveront Israël »;³ leurs œuvres sont vouées tôt ou tard à l'insuccès. Pie X parlait pour des gens qui souffraient difficilement le joug de l'obéissance, quand il disait cette parole qui pourrait nous servir partout de direction: « Il vaut mieux qu'une bonne œuvre, fut-elle la meilleure, ne s'accomplisse jamais, si elle doit se faire malgré les évêques ou à l'encontre de leur volonté. » Quelque bonne qu'elle paraisse, il faut s'en abstenir, et, si elle existe déjà, on doit la mettre de côté.

L'obéissance chez les hommes d'action catholique, chez les apôtres s'étend:

a) *Aux vérités définies de foi catholique*. C'est plus qu'évident, sans cela tout chrétien cesse d'être catholique, il devient hérétique ou schismatique. L'action catholique requiert une tête catholique et c'est par la foi aux dogmes définis que la tête est catholique.

b) L'obéissance s'étend encore *aux vérités enseignées par le magistère ordinaire et universel de l'Église*. Léon XIII l'a rappelé dans son encyclique *Sapientiae christianae*: « Il nous est demandé, dit le Pape, de donner un sincère et ferme assentiment aux doctrines qui, sans avoir été jamais définies

1. Allocution aux Étudiants du Congrès universitaire catholique de Rome le 10 mai 1909.

2. LÉON XIII: Encyclique *Sapientiae christianae*, 10 janvier 1890.

3. *I Mac.*, v, 62.

par aucun jugement solennel de l'Église, sont cependant proposées à notre foi par son magistère ordinaire et universel, comme étant divinement révélées et qui, d'après le Concile du Vatican, doivent être crues « de foi catholique et divine ». ¹

c) L'obéissance exige en plus *la soumission aux Évêques et au Pape*. « Il faut, en outre, continue Léon XIII, que les chrétiens considèrent comme un devoir de se laisser régir, gouverner et guider par l'autorité des évêques et surtout par celle du Siège apostolique. » ² Le Pape dans l'Église, l'évêque dans son diocèse, voilà les deux autorités réelles, tangibles, auxquelles nous devons tous nous soumettre et jusque dans le moindre détail de l'action catholique. C'est pourquoi en matière de foi, de mœurs et de discipline, les apôtres, laïques et prêtres, doivent orienter toutes leurs activités suivant les directions et les prescriptions émanées du Souverain Pontife et des Évêques, que ceux-ci parlent tous ensemble ou chacun dans son diocèse, car ce sont eux et eux seuls qui ont été établis par le Saint-Esprit pour régir l'Église de Dieu. ³

d) Enfin, l'obéissance veut que l'on se soumette de plein cœur et de tout son esprit aux *désirs et aux conseils du Pape*. Pie XI le rappelait en 1925 en s'adressant aux pèlerins Milanais: « Il faut se soumettre religieusement, disait-il, même quand le Pape ne commande pas. Il ne faut pas être si dur envers le Pape que d'exiger qu'il commande toujours. Saint Paul, même quand il n'avait pas reçu de préceptes du Seigneur, donnait cependant des conseils au nom du Seigneur; mais, préceptes et conseils, il les donnait, sachant qu'il avait l'esprit du Seigneur. » ⁴ Léon XIII avait déjà dit « que non seulement nos ordres, mais encore nos désirs et nos conseils vous soient sacrés, comme venant du Christ Jésus ». ⁵ Pie X, aux heures sombres de la crise du modernisme, suppliait les catholiques « d'obéir aux désirs du Pape comme à ses ordres et de ne pas obliger le Pape d'aller dire à l'oreille de chacun: c'est pour vous que je parle ». ⁶

Pie XI depuis bientôt sept ans n'a cessé de condamner « la fausse théorie, d'ailleurs fort usée, de l'appel du Pape qui se tient dans le ressort de la doctrine et du Pape qui sort du domaine doctrinal, du Pape infaillible, et parlant *ex*

1. LÉON XIII: Encyclique *Sapientiae christianae*, 10 janvier 1890.

2. *Ibid*

3. *Act.*, XX, 28.

4. 13 février 1925.

5. Léon XIII aux Pèlerins irlandais, 21 janvier 1893.

6. Allocution aux Prêtres de l'Union apostolique, en novembre 1912.

cathedra, ce qui nécessairement ne peut arriver que très rarement, et du Pape accomplissant tant d'autres actions qui rentrent dans le gouvernement quotidien de l'Église ». ¹

Il s'est montré justement sévère pour ces catholiques qui cherchent à justifier leurs désobéissances aux directions données en s'enveloppant dans la toge des docteurs ou en se protégeant des quatre cornes de leurs barrettes qui ne sont le plus souvent que le signe sensible d'une science insensée. Ils trouvent toujours, ces impatientes de l'autorité du Pape ou des Évêques, de soi-disant docteurs et des théologiens de grande doctrine et de grande autorité — comme si le Pape et les Évêques n'avaient pas de doctrine ni d'autorité — qui par leurs consultations et leurs conseils encouragent la résistance et la révolte. Pie XI s'adressant à des universitaires romains leur disait avec son robuste bon sens lombard: « S'il y a de tels docteurs et de tels théologiens, ce sont des hommes qui ont oublié tout ce qu'ils doivent à une autorité qui les a désignés au respect et à la déférence des fidèles. Ce sont ces docteurs-là que l'Apôtre appelle *prurientes auribus* avides de ce qui peut chatouiller leurs oreilles. » ²

Chaque fois qu'un groupe ou un mouvement amène ces théologiens pour confondre le Pape ou les Évêques, il n'y a pas à hésiter, nous sommes en face d'autonomistes ou d'indépendants de l'autorité ecclésiastique; ce ne sont pas ces théologiens imprudents qu'il nous faut écouter, mais nous en rapporter à l'avis de l'Ordinaire et ne pas oublier « qu'il ne suffit pas d'éviter l'hérésie, mais qu'il faut encore fuir avec le plus grand soin les erreurs qui s'en approchent plus ou moins. Aussi le Code de droit canonique nous avertit que « tous les catholiques ont le devoir de garder et d'observer les constitutions et les décrets, émanés du Saint-Siège, qui condamnent les opinions erronées ». ³ N'est-ce pas le même avis que nous donnait saint Paul, quand il écrivait à ses Thessaloniens: « *Ab omni specie mala abstinete vos*: Abstenez-vous même de l'apparence du mal ». ⁴ Et les Papes, en précisant ainsi la doctrine, ne font que commenter la parole de nos Saints Livres: « *Vir obediens loquetur victorias*: L'homme obéissant remportera des victoires », lui seul produira des fruits qui demeurent pour l'éternité.

1. Allocution au Séminaire français de Rome, 25 mars 1927.

2. *Ibid.*

3. Canon 1324.

4. *I Thes.* v, 22.

5. *Prov.*, XXI, 28.

Le troisième devoir que doit remplir l'homme d'action catholique c'est d'*affirmer la vérité*. Ici je me contente de citer une page des Papes Pie X et Léon XIII.

En tout premier lieu, il faut professer sa foi. « Le devoir de tous les catholiques — devoir qu'il faut remplir religieusement et inviolablement dans toutes les circonstances tant de la vie privée que de la vie sociale et publique — est de garder fermement et de professer sans timidité les principes de la vie chrétienne, enseignés par le magistère de l'Église catholique. »¹

Il y a parfois une nécessité absolue de défendre sa foi: « Quand les circonstances en font une nécessité, ce ne sont pas seulement les prélats qui doivent veiller à l'intégrité de la foi, mais, comme le dit saint Thomas: chacun est tenu de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires. »²

Enfin, ne pas défendre la vérité est souvent faute et faute grave. Léon XIII nous a rappelé ce principe en citant une parole de saint Félix III, pape du cinquième siècle: « C'est approuver l'erreur, proclament ces deux Papes, à quatorze siècles d'intervalle, que de ne pas y résister; c'est étouffer la vérité que de ne pas la défendre. Quiconque cesse de s'opposer à un forfait manifeste peut en être regardé comme le complice secret. »³ Voilà qui met en misérable posture les tenants du silence, du laisser faire, de tous ceux qui veulent tolérer l'erreur pour avoir et conserver la paix.

Il y a tant de prétextes qui tendent à affaiblir la gravité de ce devoir de confesser et défendre la vérité et qui poussent à énerver la doctrine, que les Papes les ont réfutés et détruits avec une force vraiment apostolique. Le premier prétexte que l'on met de l'avant, c'est *l'espoir de s'attirer la bienveillance des autres*. Pie X répond: « Combien est grave l'erreur de ceux qui, pensant ainsi bien mériter de l'Église et travailler fructueusement au salut éternel des hommes, se permettent, par une prudence toute mondaine, de larges concessions à une prétendue science, cela dans le vain espoir de gagner plus facilement la bienveillance des amis de l'erreur; en fait, ils s'exposent eux-mêmes au danger de perdre leur âme. La vérité est une et indivisible; éternellement la même, elle n'est pas soumise aux caprices du temps. »⁴ En conséquence, concluons avec le Pape, que, dans notre travail

1. Pie X sur les Associations ouvrières, 24 septembre 1912.

2. LÉON XIII: Encyclique *Sapientiae christianae*, 10 janvier 1890.

3. Aux évêques d'Italie, 8 décembre 1892.

4. Encyclique: *Jucunda sane*, 12 mars 1904.

pour la vérité, il faut surtout tenir compte des bons et ne pas trop se préoccuper de gagner l'estime des amis de l'erreur.

Le deuxième prétexte se couvre du manteau de la *prudence humaine*. On veut quelquefois, par sa façon d'agir, laisser croire que la sagesse de Dieu est plus courte que celle des hommes. Léon XIII répond à ces sages imprudents. « Parmi les catholiques, alors qu'ils devraient protéger et revendiquer les droits de l'Église avec le plus de zèle, quelques-uns, obéissant à une sorte de prudence humaine, prennent un parti contraire ou se montrent timides et trop soumis dans leur façon d'agir. On comprend facilement que cette conduite expose à de graves dangers. »¹

Un troisième prétexte, *c'est le désir de la paix*. On le trouve dans la bouche de ceux qui voudraient passer dans le monde en se faisant du bien. Pie X les stigmatise par des paroles énergiques. « Plus grossière encore est l'erreur, quand, dans le faux et vain espoir d'obtenir la paix, on dissimule les droits et les intérêts de l'Église, on les sacrifie à des intérêts particuliers, on les diminue injustement, on pactise avec le monde... Depuis quand peut-il y avoir accord entre la lumière et les ténèbres, entre le Christ et Bélial. »² Vous pensez, comme moi, en entendant ces vigoureuses paroles, que nous ne devons pas être des brouillons, mais encore moins des hommes qui cherchent leur paix, leur repos, leur petit bonheur.

Enfin, dernier prétexte que l'on amène pour couvrir sa lâcheté, et il a beau nom, *c'est la charité*, oui, la charité, mais la charité mal entendue. S'adressant au *Sillon*, mouvement généreux, brillant et captivant, mais où les idées furent mal surveillées et où souvent la sagesse divine dût céder le pas à la prudence humaine, Pie X a tracé cette ligne de conduite lumineuse et certaine: « La doctrine catholique nous enseigne que le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées, quelques sincères qu'elles soient, ni dans l'indifférence théorique ou pratique pour l'erreur ou le vice, où nous voyons plongés nos frères, mais dans le zèle pour leur amélioration intellectuelle et morale, non moins que pour leur bien-être matériel. »³

Pie XI, le 21 avril 1928, nous a indiqué avec son énergie et sa précision accoutumées quelle conduite tenir vis-à-vis des individus ou des groupes qui ont pu rendre quelque service à la cause religieuse, mais qui ne veulent pas se soumettre aux directions ni aux conseils de l'autorité. Le Pape

1. Aux évêques de Hongrie, 2 septembre 1893.

2. Encyclique *Communium rerum*, 21 avril 1909.

3. Lettre sur le *Sillon*, 25 août 1910.

s'adresse aux étudiants royalistes de Paris, mais sa parole a facilement une portée universelle. « Si ceux, dit-il, auxquels ces jeunes reconnaissent le mérite d'avoir discrédité le libéralisme sont les mêmes qui, depuis des mois, dans les colonnes du journal *l'Action française* et ailleurs encore, n'ont rien omis pour discréditer Rome, le Vatican, le Saint-Siège et le Pape lui-même, ils ne leur doivent aucune reconnaissance; au contraire, ils doivent et ils devront toujours s'en garder, comme ils doivent aussi se garder de tous ceux qui, même après la condamnation, les ont approuvés et leur témoignent de la sympathie. »

La quatrième qualité de l'action catholique est de rester *indépendante et libre de toute manœuvre et de tout parti politique*. Il a fallu du temps et de la patience pour faire accepter cette condition dans tous les groupes d'ouvriers apostoliques. Pie XI a jugé opportun de le rappeler au monde entier. S'adressant au Congrès de la Fédération italienne des Hommes catholiques, le 3 octobre 1926, le Pape a précisé ainsi la direction pontificale: « L'action catholique s'élève et se déroule au-dessus et en dehors de tout parti politique. Elle ne veut ni faire la politique d'un parti, ni être un parti politique. »

Ce que l'Église ne peut tolérer, ce que Pie XI condamne énergiquement, « c'est que l'action catholique qui ne peut être rien autre chose que l'action catholique, se mêle aux partis politiques et fasse cause commune avec un groupe ». Dans sa lettre aux évêques de Lithuanie le 24 juin 1928, il insiste fortement sur ce point et il rappelle la direction de Léon XIII aux évêques espagnols: « Il faut fuir, dit le Pape, l'opinion de ceux qui mêlent et confondent, pour ainsi dire, la religion avec l'un ou l'autre parti politique, au point qu'ils déclarent avoir presque abandonné le nom de catholiques ceux qui seraient d'un autre parti. Cela, c'est faire entrer à tort les factions politiques dans le champ auguste de la religion; c'est vouloir supprimer la concorde fraternelle et ouvrir la porte à une multitude funeste d'inconvénients. »¹ Pie XI continue en ordonnant que « le clergé surtout sépare bien l'action catholique de la politique. Il serait souverainement inconvénient que le prêtre s'attache à un groupe ou à une faction, quand son ministère l'oblige à s'occuper du bien spirituel de tout le monde; ce serait déprécier son ministère et fournir aux adversaires politiques, trompés par cette erreur de jugement, un prétexte d'abandonner la religion. »² Après cela, le Pape peut conclure dans sa lettre aux Evêques de Pologne, le 13 novembre 1928. « L'action catholique n'est pas terrestre et politique, mais céleste et religieuse.

1. *Cum multa sint*, 8 décembre 1882.

2. Aux évêques de Lithuanie, 24 juin 1928.

La cinquième et dernière condition que doit revêtir l'action catholique, c'est la discipline dans la vraie charité et l'union des efforts.

Nous devrions pouvoir dire de tous les hommes d'œuvres, de tous les apôtres modernes, la parole qui faisait l'éloge des premiers chrétiens: voyez comme ils s'aiment. Mettons la vraie charité dans toute notre vie. « Pour que ce zèle produise les fruits qu'on en espère et serve à former en tous le Christ, rien n'est plus efficace que la charité. En vain espérerait-on attirer les âmes à Dieu par un zèle empreint d'amertume; reprocher durement les erreurs et reprendre les vices avec âpreté cause souvent plus de dommages que de profit. »¹ Vous reconnaissez dans ces paroles l'esprit du doux et ferme Pie X.

Léon XIII nous a demandé, dans les choses libres, une charité qui exclut les soupçons et les accusations injustes. « Pour les choses sur lesquelles on peut discuter librement, dit le Pape dans son encyclique *Immortale Dei*, il sera permis de discuter avec modération et dans le but de rechercher la vérité, mais en mettant de côté les soupçons injustes et les accusations réciproques »² Pour la défense des droits sacrés de l'Église et de la doctrine catholique, où l'on n'a pas la liberté de penser selon son bon plaisir, il faut s'en tenir au sens défini ou enseigné par l'Église. Dans tout ce travail, « ce n'est pas cependant des débats acrimonieux qu'il faut, mais une discussion modérée, mesurée, où le poids des arguments plutôt que la violence et l'âpreté du style donne raison à l'écrivain ». ³ Pour garder cette mesure en tout, comme nous avons besoin de discipliner notre intelligence et notre volonté. Sans une habitude de modération et de ténacité longuement façonnée par l'étude et la piété, nous n'arriverons pas à être ces lutteurs, ces hommes d'action, énergiques comme saint Paul, doux comme saint Jean, paternels comme saint Pierre, dignes en toute travailler pour Jésus-Christ, notre maître, notre roi.

* * *

Cette doctrine, ces directions pontificales peuvent se résumer en deux mots: Dieu d'abord! Oui, la première place à Dieu, avant l'homme, avant le père de famille, avant l'État, avant la patrie. Le droit de Dieu est primordial, il mesure, conditionne et détermine tous les autres droits; il est le principe, la base, le fondement de tous les devoirs.

1. Encyclique *E Supremi apostolatus*, 4 octobre 1903.

2. 1^{er} décembre 1885.

3. LÉON XIII: *Cum multa sint*, 8 décembre 1882.

Dieu d'abord! C'est le cri qui passa brûlant sur les lèvres des premiers apôtres, nos pères dans la foi.

Dieu d'abord! C'est la formule que les martyrs de tous les âges firent entendre au despotisme légal et intéressé des persécuteurs. Une femme, sainte Donata, répondait au juge: « Nous rendons à l'empereur l'honneur que nous lui devons, mais nous n'offrons nos adorations et nos prières qu'à Dieu seul. »

Dieu d'abord! C'est la lumière de tous ceux qui choisissent d'être les serviteurs de la vérité, c'est la force de tous les persécutés pour la justice, c'est la patience de toutes les victimes, c'est la couronne de tous les martyrs.

Que tous ceux qui s'adonnent à l'action catholique ne connaissent qu'une devise: Dieu d'abord; qu'ils ne suivent qu'un seul chef: le Pape; qu'ils luttent hardiment pour l'autel et le foyer, pour l'Église et la patrie, et comme le leur promet Pie XI après Jésus-Christ, il n'y aura plus qu'un seul bercaïl et un seul pasteur. ¹

1. Allocution aux cardinaux, 14 décembre 1925.



Nihil obstat:

Jacques DUGAS, S. J., *Censeur*

Montréal, le 28 janvier 1929

Imprimatur:

† Em.-Alph. DESCHAMPS, Év. de Thennesis, V. G.

Montréal, le 29 janvier 1929

Auxiliaire de Montréal

L'ŒUVRE DES TRACTS

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

- | | |
|--|--|
| * 1. <i>L'Instruction obligatoire.</i> | Sir Lomer GOUIN
MM. TELLIER et LANGLOIS
Mgr PAQUET |
| 2. <i>L'École obligatoire.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 3. <i>Le Premier Patron du Canada.</i> | R. P. MARION, O.P. |
| 4. <i>Le bon Journal</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 5. <i>La Fête du Sacré Cœur.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| * 6. <i>Les Retraites fermées au Canada.</i> | C.-J. MAGNAN |
| * 7. <i>Le docteur Painchaud.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 8. <i>L'Eglise et l'Organisation ouvrière.</i> | B. P. |
| * 9. <i>Police! Police! A l'école, les enfants!</i> | Omer HÉROUX |
| 10. <i>Le mouvement ouvrier au Canada.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| 11. <i>L'École canadienne-française.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 12. <i>Les Familles au Sacré Cœur.</i> | Euclide LEFEBVRE |
| * 13. <i>Le Cinéma corrompeur.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 14. <i>La première Semaine sociale au Canada.</i> | R. P. CHOSSEGROS, S.J. |
| 15. <i>Sainte Jeanne d'Arc.</i> | Georges HOGUE |
| * 16. <i>Appel aux ouvriers.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 17. <i>Notre-Dame de Liesse.</i> | Le cardinal BÉGIN |
| 18. <i>Les conditions religieuses de la société canadienne.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 19. <i>Sainte Marguerite-Marie.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 20. <i>La Y. M. C. A.</i> | BENOIT XV |
| 21. <i>La Propagation de la Foi.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| 22. <i>L'Aide aux ouvriers catholiques.</i> | R. P. JOYAL, O.M.I. |
| 23. <i>La vénérable Marguerite Bourgeoys.</i> | Général DE CASTELNAU |
| 24. <i>La Formation des Elites.</i> | P. MARIE-RAYMOND, O.F.M. |
| 25. <i>L'Ordre séraphique.</i> | XXX |
| 26. <i>La Société de Saint-Vincent de Paul.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 27. <i>Jeanne Mance.</i> | R. P. Antoine DRAGON, S.J. |
| 28. <i>Saint Jean Berchmans.</i> | Abbé Emile DUBOIS |
| 29. <i>La vénérable Mère d'Youville.</i> | XXX |
| 30. <i>Le Maréchal Foch.</i> | R. P. BARBARA, S.J. |
| 31. <i>L'Instruction obligatoire.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| 32. <i>La Compagnie de Jésus.</i> | R. P. d'ORSONNENS, S.J. |
| 33. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).</i> | R. P. d'ORSONNENS, S.J. |
| 33a. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 34. <i>Les Congrès eucharistiques internationaux.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 35. <i>Mère Marie-Rose.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 36. <i>Mère Marie-du-Sacré-Cœur.</i> | C. DE BEUGNY |
| 37. <i>Le Journal d'un Retraitant.</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J. |
| 38. <i>Contre le blasphème, tous!</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 39. <i>Vers les terres d'infidélité.</i> | R. P. DELAPORTE, S.J. |
| 40. <i>Société de Marie-Réparatrice.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| 41. <i>Les Oblats dans l'Extrême-Nord.</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| 42. <i>Saint Gérard Majella.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 43. <i>Autour du Séminaire canadien des Missions-Etrangères.</i> | F. ANANIE, F.S.G. |
| 44. <i>Le bienheureux Grignon de Montfort.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 45. <i>Monseigneur François de Laval.</i> | S. S. PIE XI |
| 46. <i>Les Exercices spirituels de saint Ignace.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 47. <i>La Villa La Broquerie.</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J. |
| 48. <i>Saint Jean-Baptiste.</i> | Frère X... |
| 49. <i>Les Frères de la Charité au Canada.</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| * 50. <i>L'une des œuvres des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception.</i> | R. P. LATOUR, O.M.I. |
| 51. <i>Monseigneur Alexandre Taché.</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| 52. <i>L'Œuvre du Bon-Pasteur.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 53. <i>La Croisade des temps modernes.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 54. <i>Mère Marie-Anne.</i> | Abbé C.-A. LAMARCHE, D.Th. |
| 55. <i>Les livres... tonique ou poison.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 56. <i>Contre le travail du dimanche.</i> | R. P. Gustave JEAN, S.J. |
| 57. <i>L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| 58. <i>Monseigneur Lafleche.</i> | |

L'ŒUVRE DES TRACTS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 59. <i>Le bienheureux Bellarmin</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 60. <i>La vénérable Bernadette Soubirous</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| *61. <i>Mère Gamelin</i> | Une RELIGIEUSE |
| 62. <i>Le Recrutement des Retraitants</i> | XXX |
| 63. <i>Madame de la Peltrie</i> | R. P. LE JEUNE, O.M.I. |
| 64. <i>L'Œuvre du curé Labelle</i> | Abbé Henri LECOMPTE |
| 65. <i>Saint François Xavier</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| *66. <i>Les Sœurs de Miséricorde de Montréal</i> | Abbé Elie-J. AUCLAIR, D.Th. |
| 67. <i>Le Catholicisme en Chine</i> | Mgr BEAUPIN |
| 68. <i>Le Jubilé de 1925</i> | XXX |
| *69. <i>Mère Marie de la Ferre</i> | Une RELIGIEUSE |
| 70. <i>Mère Marie des Sept-Douleurs</i> | Une RELIGIEUSE |
| 71. <i>Saint Pierre Canisius</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 72. <i>Sainte Madeleine-Sophie Barat</i> | R. S. C. J. |
| 73. <i>Nos Martyrs canadiens</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 74. <i>Les Servites de Marie</i> | R. P. LÉPICIER, O.S.M. |
| 75. <i>Les Clubs sociaux neutres</i> | Abbé Cyrille GAGNON |
| 76. <i>La Presse catholique</i> | Mgr Elias ROY |
| 77. <i>L'Association catholique de la Jeunesse ca-
dienne-française</i> | Chanoine COURCHESNE |
| 78. <i>La petite Sœur des missionnaires</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 79. <i>Encyclique sur la fête du Christ-Roi</i> | S. S. PIE XI |
| 80. <i>La Retraite spirituelle</i> | S. ALPHONSE DE LIGUORI |
| 81. <i>Une enquête sur le scoutisme français</i> | XXX |
| 82. <i>Le Secrétariat des Familles</i> | Dr Elzéar MIVILLE-DECHÊNE |
| 83. <i>Le Dr Amédée Marsan</i> | R. P. LÉOPOLD, O.C. |
| 84. <i>Comment lutter contre le mauvais cinéma</i> | Léo PELLAND, avocat |
| 85. <i>Adolescents! L'école vous invite encore</i> | Frère LÉOPOLD, C.S.C. |
| 86. <i>Saint Louis de Gonzague, confesseur</i> | R. P. PLAMONDON, S.J. |
| 87. <i>La transgression du devoir dominical</i> | XXX |
| 88. <i>Le règne social de Jésus-Christ</i> | Abbé Arthur LAPOINTE |
| *89. <i>Le Séminaire canadien des M.-E.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 90. <i>André Grasset de Saint-Sauveur</i> | XXX |
| 91. <i>Parents, chrétiens, sauvez vos enfants du ciné-
ma meurtrier!</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 92. <i>Actes pontificaux concernant l'Action fran-
çaise</i> | S. S. PIE XI |
| 93. <i>Répliques du bon sens. — I</i> | Capitaine MAGNIEZ |
| 94. <i>Ce que femme veut</i> | Jeanne TALBOT |
| 95. <i>Répliques du bon sens. — II</i> | Capitaine MAGNIEZ |
| 96. <i>Marie de l'Incarnation</i> | R. P. FARLEY, C.S.V. |
| 97. <i>Diyanche vs Cinéma</i> | Chanoine HARBOUR |
| 98. <i>Thaumaturges de chez nous</i> | R. P. Jacques DUGAS, S. J. |
| 99. <i>L'abbé Jacques-François Dujarié</i> | Frère LÉOPOLD, C. S. C. |
| 100. <i>Le Rapport Boyer sur le cinéma</i> | XXX |
| 101. <i>Nos premiers Missionnaires</i> | Abbé Napoléon MORISSETTE |
| 102. <i>Les Retraites fermées en Belgique</i> | R. P. LAVEILLE, S. J. |
| 103. <i>La Congrégation du Saint-Esprit</i> | R. P. G. LE GALLOIS, C. S. Sp. |
| 104. <i>Répliques du bon sens — III</i> | Capitaine MAGNIEZ |
| 105. <i>L'Action sociale catholique</i> | S. G. Mgr HALLÉ |
| 106. <i>Les Retraites fermées</i> | Ferdinand ROY |
| 107. <i>Sa Grandeur Monseigneur Courchesne</i> | XXX |
| 108. <i>L'Encyclique « Miserentissimus Redemptor »</i> | S. S. PIE XI |
| 109. <i>La Langue française</i> | Chanoine CHARRON |
| 110. <i>L'Apostolat</i> | Rodolphe LAPLANTE |
| 111. <i>Répliques du bon sens</i> | Capitaine MAGNIEZ |
| 112. <i>Le Drapeau canadien-français</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 113. <i>L'Université Pontificale Grégorienne</i> | XXX |
| 114. <i>La Retraite fermée</i> | Roland MILLAR |
| 115. <i>L'Action catholique</i> | Mgr P.-S. DESRANLEAU |

*Les brochures précédées d'un astérisque sont épuisées

Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille port en plus
Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

BUREAU DE L'ŒUVRE DES TRACTS

L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amherst 2192